

DELIBERATION DU BUREAU**SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

OBJET : Demande de subvention à la DRAC pour le projet d'Education Artistique et Culturelle « A l'écoute du territoire »

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 8 représentant 8 voix

N° : 002/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M. GROS – A DECANIS – G FABRE - J GIULIANO – F PERO – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – N BREMOND

Un des objectifs du Pays d'art et d'histoire est de renforcer l'identité locale par la valorisation du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture : la mise en place d'actions vers la population locale, et plus particulièrement en direction du **jeune public**, a pour but de développer une sensibilisation et une meilleure connaissance de l'architecture et du patrimoine.

En effet, comprendre les mutations du patrimoine, donne à l'enfant des repères et les clefs nécessaires pour une appropriation durable et active de son territoire.

La mission du Service éducatif du Pays d'art et d'histoire est d'apporter des outils afin d'éduquer le citoyen de demain en favorisant une vraie conscience de la dimension historique et collective de son cadre de vie.

Le Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon, dans sa mission de sensibilisation du public jeune au patrimoine local, a développé une démarche autour des arts visuels depuis plusieurs années. Ces projets ont permis aux élèves des établissements des communes appartenant au territoire Provence Verte Verdon de rencontrer un artiste et ainsi se familiariser avec l'art contemporain.

Objectif du projet :

C'est dans une démarche de promotion de l'art contemporain et de sensibilisation des publics scolaires que le Pays d'art et d'histoire souhaite poursuivre cette expérience dans des établissements des communes rurales de son territoire. En effet, l'art contemporain y est peu présent et le contact avec un artiste sera très enrichissant pour les élèves qui n'ont que peu d'occasion de ce type de rencontre.

Il sera proposé aux enseignants de travailler sur l'architecture des communes, qui a évolué au fil du temps : des centres souvent médiévaux aux extensions contemporaines plus de huit siècles se sont écoulés. Les traces de cette évolution sont visibles et lisibles dans les différents édifices et le parcellaire des communes.

Afin d'aborder ce thème, à la fois sous un angle historique et artistique, les classes pourront bénéficier d'interventions de guides-conférenciers et rencontrer un(e) artiste qui pourra les sensibiliser à « sa » manière de voir la ville et ses évolutions. Un travail pourra être mené avec les intervenants du service éducatif du PAH ouvrant sur des échanges avec une artist(e).

Le service Pays d'art et d'histoire assurera la coordination du projet dans le cadre de ses missions et se chargera des animations pédagogiques en lien avec le patrimoine.

Classes concernées :

- 6 classes du premier degré

Descriptif du projet proposé :

Le principe général du projet repose :

- Sur des activités de découverte de l'architecture et du patrimoine de proximité
- Sur la rencontre avec un(e) artiste
- Sur une réalisation plastique de la part des élèves en lien avec le travail réalisé avec les intervenants et l'artiste.

Budget Prévisionnel du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artiste	7 000 €	DRAC	7 000 €
Animations pédagogiques découverte du patrimoine et suivi du projet	1 000 €	SMPVV (Pays d'art et d'histoire)	1 000 €
TOTAL	8 000 €	TOTAL	8000 €

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- De solliciter auprès de la DRAC une subvention de 7 000 € pour le dispositif EAC « A l'écoute du territoire » conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS